

*Questions orales*

**L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, nous avons maintes fois déclaré que le Canada est en avance dans la lutte contre la diminution de la couche d'ozone.

En août dernier, nous avons annoncé dans le Plan vert notre intention de consacrer 25 millions de dollars à la construction de nouvelles installations de recherche dans le nord du Canada et de resserrer nos règlements.

La semaine prochaine, je rencontrerai mes homologues provinciaux au Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Nous examinerons la question, et il est possible que nous fassions des annonces.

Je tiens à souligner que d'ici 1995, 85 p. 100 des CFC du pays auront été éliminés. Nous faisons tout notre possible pour aller plus vite.

**Mme Lynn Hunter (Saanich—les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Dans le cadre des réunions qui se dérouleront la semaine prochaine, le ministre prévoit-il faire quelque chose au chapitre du recyclage et de la récupération? Il avait déclaré, en comité, que ce rôle revenait surtout à ses homologues provinciaux.

Peut-il nous dire s'il entend fournir, à cette occasion, les fonds nécessaires?

**L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement):** Monsieur le Président, un groupe de travail fédéral-provincial a travaillé à l'élaboration d'un plan d'action national en matière de récupération, de recyclage et d'interception des chlorofluorocarbones.

Nous espérons qu'il aura terminé son travail la semaine prochaine afin de pouvoir en faire rapport aux ministres. Il est possible que nous fassions des annonces à ce moment-là.

Je tiens à souligner que nous ne devons pas limiter au Canada les efforts que nous faisons dans ce secteur. Je voudrais rappeler à la députée que nous sommes responsables de 2 p. 100 du problème, mais que nous semblons certainement subir plus que 2 p. 100 des conséquences. Nous avons l'intention de jouer un rôle à ce sujet sur la scène internationale.

**LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE**

**M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En 1989, dans un rapport sur le Programme de contestation judiciaire, le Comité permanent des droits de la personne a déclaré: «D'après la quasi-totalité des témoins qui ont comparu devant le comité, les raisons qui justifient le maintien du programme ne sont pas simplement suffisantes; elles sont impératives.»

Le rapport concluait de la façon suivante: «Le Programme de contestation judiciaire fait toute la différence entre la possibilité et l'impossibilité de recourir en justice.»

Voici ma question: Pourquoi le gouvernement élimine-t-il ce programme essentiel? Pourquoi le ministre ne dit-il pas aujourd'hui qu'il est prêt à rétablir immédiatement ce programme?

**L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, il est exact de dire qu'au fil des années, le gouvernement a financé le Programme de contestation judiciaire et qu'il a rendu possibles plusieurs jugements importants.

À notre avis, le temps est venu de laisser cette responsabilité aux autres paliers de gouvernement, au Barreau canadien et à divers organismes non gouvernementaux. Qu'ils participent au financement de ces causes.

• (1440)

**M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, rien ne justifie l'élimination de ce programme. Il coûte deux millions de dollars. Or, seulement cette année, le gouvernement a augmenté de 16 millions de dollars le budget du Secteur du contentieux du ministère de la Justice.

Le gouvernement déclare: «Il est juste que le gouvernement défende ses politiques et qu'il se défende, mais les Canadiens défavorisés ne peuvent se prévaloir de la charte pour défendre leurs droits.»

**Des voix: Bravo!**

**M. MacLellan:** Pourquoi le gouvernement n'est-il pas prêt à faire preuve d'objectivité et de bon sens, en rétablissant ce programme pour permettre aux Canadiens défavorisés d'avoir accès à nos tribunaux?